

Montréal, le 18 août 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Chef de service - Réglementation et litiges
Affaires juridiques et secrétariat corporatif
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Énergir
Dossiers R-3867-2013 Phase 2B**

Maître Sigouin-Plasse,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la demande d'Énergir, datée du 17 août 2020, relativement au dépôt de sa preuve additionnelle dans le dossier mentionné en objet¹.

La Régie prend note du délai additionnel demandé et qu'Énergir n'est pas en mesure de fournir un échéancier précis pour le dépôt de sa nouvelle preuve.

Compte tenu des circonstances invoquées par Énergir, la Régie accepte de reporter l'échéance pour le dépôt de sa nouvelle preuve jusqu'en octobre 2020. Cependant, la Régie réitère qu'elle souhaite entamer l'examen de la phase 2B dans les meilleurs délais. Ainsi, elle demande à Énergir de présenter un état d'avancement de sa nouvelle preuve² en fournissant les renseignements suivants :

- Volet 1 : Pourcentage de complétion et date prévue de réalisation ;
- Volet 2 : Pourcentage de complétion et date prévue de réalisation ;
- Date prévue pour la traduction des deux documents relatifs aux volets 1 et 2.

¹ Pièce [B-0534](#).

² Pièce [A-0260](#), p. 2, premier paragraphe.

La Régie demande à Énergir de déposer les renseignements demandés **au plus tard le 25 septembre 2020 à 12h.**

Veillez agréer, Maître Sigouin-Plasse, l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis, secrétaire adjointe, pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml